



Rosières
près Troyes

10*-16 ans
* Jeunes scolarisés à partir du collège

PROGRAMME

Séjour à Mesnil

CLUB AUBA

Inscriptions avant le 14 juin
⚠ Places limitées

Séjour
du 20 au 24
juillet 2026

ÉTÉ

PROGRAMME DU SÉJOUR D'ÉTÉ RÉSERVÉ AUX 10-16 ans

Séjour à Mesnil-St-Père

PRESENTATION DU CENTRE

YVONNE-MARTINOT À MESNIL-ST-PÈRE

Au cœur du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, le Centre Yvonne-Martinot est un centre d'accueil permanent appartenant à la Ligue de l'Enseignement de l'Aube, il est situé à Mesnil-St-Père, à proximité du lac d'Orient.

ACTIVITÉS

Les jeunes participeront à des activités nautiques, **le « test du gilet » devra donc être transmis au Pôle Enfance Jeunesse avant le départ au séjour.**

Parmi les activités : baignade, paddle, aquapark, jeux de plage, jeux sportifs, soirées à thème, 4 animations nature choisies par les jeunes et veillée...

HÉBERGEMENT

Les enfants seront logés dans les chambres du domaine.

RESTAURATION

Les repas seront pris au centre Y.Martinot.

ENCADREMENT :

2 animateurs seront présents pour encadrer le groupe de jeunes.

CONTACT

Des nouvelles et des photos du séjour vous seront régulièrement envoyées par le Pôle Enfance Jeunesse via l'adresse mail : accueil@rosieres10.fr

DISCIPLINE

Les jeunes s'engagent à respecter :

- Le matériel et les locaux,
 - Les règles fixées par l'équipe d'encadrement.
- Pendant les activités et les temps de repas, il sera demandé aux jeunes d'éteindre leur portable.

TROUSSEAU

Une liste sera transmise ultérieurement.

MÉDICAMENTS

En cas de traitement médical, il conviendra de joindre l'ordonnance et les médicaments en quantité suffisante.

Attention à la date de péremption des médicaments. Si elle est dépassée, ils ne pourront être donnés.

OBJETS DE VALEUR

Les jeunes ne devront apporter aucun objet de valeur. Les portables sont autorisés mais devront être confiés à un animateur durant les repas et les activités.

Les animateurs ou la Mairie ne pourraient être

tenus responsables en cas de perte ou de vol.

ARGENTS DE POCHE

Chaque jeune gèrera lui-même son argent de poche. Il est conseillé de ne pas leur donner plus de 30 euros.

Les animateurs ou la Mairie ne pourraient être tenus responsables en cas de perte ou de vol.

DATES ET HORAIRES

Départ : lundi 20 juillet 2026 à 9h30

Retour : vendredi 24 juillet 2026 vers 17h

INSCRIPTION ET FACTURATION

Le nombre de places pour les séjours est limité à 16 jeunes. Le séjour est à destination des enfants de 10 à 16 ans (jeunes scolarisés à partir du collège). **La date limite d'inscription est fixée au dimanche 14 juin** et au-delà de cette date, toute inscription ne pourra être prise en compte qu'en fonction des places disponibles. Les inscriptions au séjour seront à régler sur l'espace Famille via l'application PayFip (plateforme de paiement des finances publiques). Les familles, souhaitant payer en espèce, devront effectuer leur règlement à l'accueil de la mairie.

Un paiement en deux fois est possible (50% à la réservation et 50 % au plus tard le 6 juillet). Dans ce cas, il conviendra d'en faire la demande auprès de l'accueil de la mairie et de régler le premier versement en espèces.

Pour les familles bénéficiaires de bons CAF SÉJOURS, il conviendra de transmettre, au plus tôt et avant toute réservation, les documents de la CAF afin que cette aide soit déduite en amont du paiement en ligne.

À compter du lundi 15 juin, les annulations ne pourront donner lieu à remboursement, sauf sur présentation d'un certificat médical ou autre pièce justificative officielle.

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

TARIFS

TARIFS « ROSIÈRES »		TARIFS « EXTÉRIEURS »	
Quotient Familial <841 €	Quotient Familial ≥ 841 €	Quotient Familial <841 €	Quotient Familial ≥ 841 €
142 €	177 €	283 €	353 €